



COMPTE-RENDU TENANT LIEU DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 A 19 HEURES

Le seize septembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Éric Le Bour, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Florent Cardinal, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Léna Tanguy, Maïwenn Morvan, Yves Jézéquel, Yvon Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Denis Saout à François Roué, Florence Bihan à Morgan Azou, Monique Le Duff à Éric le Bour, André Creff à Yves Jézéquel.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

La séance est ouverte à 19 heures.

Maïwenn Morvan est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2021

Yves Jézéquel, André Creff et Yvon Ropars n'approuvent pas le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2021.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance au titre de ses délégations.

- Décision n°12.2021 relative à la conclusion d'un avenant n°1 au marché de fourniture d'un logiciel de gestion des accueils collectifs de mineurs avec la SAS ARPEGE sise 13 rue de la Loire à Saint Sébastien sur Loire, pour un montant de 2 250 € HT. Cet avenant ayant pour objet d'ajouter un module « activités à la carte » fait passer le montant du marché à 20 164 € HT.
- Décision n°13.2021 relative à la signature d'un marché d'études diagnostiques et schémas directeurs d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'alimentation en eau potable avec la société DCI environnement – sise 18 rue de Locronan à Quimper, pour un montant global de 197 120 € HT.
- Décision n°14.2021 relative à la signature d'un marché de fournitures de repas pour le restaurant scolaire de Plouescat avec la société CONVIVIO – RCO – sise 12 rue du Domaine, ZA de la Retaudais à Bédée (35) – pour l'année scolaire 2021/2022 sur la base des prix figurant à l'acte d'engagement (dont un tarif de 2,1789 € TTC pour le repas enfant et 2,7320 € TTC pour le repas adulte). Ce marché pourra être reconduit pour une année scolaire supplémentaire.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Patricia Louédec qui quitte ses fonctions de responsable de la médiathèque le 2 novembre prochain. Elle informe le Conseil municipal rejoindre Haut-Léon Communauté où elle sera chargée de mettre en place puis coordonner le réseau de lecture publique. Elle profite de ce temps de parole pour remercier les élus et le tissu associatif local qui l'ont accompagnée pendant ces 4 années pour faire de cet équipement un outil de qualité au service de la population.

Catherine Gourmelon, adjointe à la culture la qualifie de « référence » dans le milieu culturel et regrette déjà son grain de folie ; elle souhaite bon vent à la femme de challenge pour son nouveau défi.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir souhaité que Patricia puisse conserver 20% de son activité au pôle culturel de Plouescat. Il explique que cet emploi étant subventionné, ce n'était pas envisageable. Il remercie Patricia pour son professionnalisme en soulignant notamment le fait que la programmation culturelle pour l'année à venir était déjà établie.

1. Finances – Décision modificative au Budget Principal

Rapporteur : *Éric le Bour*

Il est proposé au Conseil municipal une modification des crédits inscrits au Budget Principal de l'exercice 2021, comme présentée lors de la commission finances du 6 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Y. Jézéquel, A. Creff, Y. Ropars) approuve la décision modificative présentée.

2. Finances – Créances irrécouvrables

Rapporteur : *Éric Le Bour*

Conformément aux précisions apportées par Monsieur le Trésorier municipal, les créances irrécouvrables doivent être présentées par le comptable public, par liste, à l'ordonnateur qui, après vérification de cette liste, peut rejeter certains dossiers en y apportant des informations qui permettront au comptable de reprendre les poursuites.

L'admission en créance irrécouvrable par le Conseil municipal n'éteint pas la dette, ce qui signifie que le recouvrement de sommes postérieurement à l'admission sera comptabilisé en recette exceptionnelle.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'admission en créance irrécouvrable (ou non-valeur) sur le Budget Principal de :

- La liste 4841710215 d'un montant de 135,10 € : frais de cantine et garderie
- La liste 5003490415 d'un montant de 120,00 € : capture de chien errant

Les listes sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, admet en créance irrécouvrable sur le Budget Principal la liste 4841710215 d'un montant de 135,10 € et la liste 5003490415 d'un montant de 120,00 €.

3. Finances – Subvention à l'association des courses hippiques

Rapporteur : *Éric le Bour*

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, depuis 2020, une partie des prélèvements de l'État opérés sur les paris hippiques est reversée à parts égales chaque année, aux EPCI et Communes sièges d'un hippodrome. Avant cette date, l'intégralité était versée à la Commune qui reversait la somme sous forme de subvention à l'association.

En 2021, la Commune va percevoir la somme de 1 260,08 €. Il est donc proposé d'octroyer une subvention de ce même montant à l'association des courses hippiques et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le reversement à l'association des courses hippiques de la taxe perçue par la Commune sur les paris hippiques, sous forme de subvention.

4. Travaux – Renaturation du cours d'eau Ty Ruz

Rapporteur : *François Roué*

Le cours d'eau Ty Ruz a subi plusieurs modifications liées principalement à la construction de plusieurs maisons individuelles sur des terrains traversés par son cours naturel.

De ces évolutions résulte aujourd'hui une altération de l'écoulement du Ty Ruz en période pluvieuse pouvant conduire à des phénomènes d'inondation faisant peser un risque pour l'intégrité de certaines habitations.

Pour pallier à cette situation, il est proposé de mettre en œuvre un projet d'aménagement permettant à la fois de renaturer le cours d'eau et de limiter l'ampleur des inondations afin de sécuriser les maisons du secteur.

Pour ce faire, la société AT Ouest a été mandatée pour la réalisation d'une étude hydromorphologique sur le tronçon concerné et proposer les aménagements répondant à ces objectifs.

Les concertations menées depuis des mois avec les riverains et le service eau et biodiversité de la DDTM ont permis d'aboutir à une solution technique consensuelle consistant à recréer un lit mineur permettant de contourner par le sud les propriétés constituant un obstacle dans la continuité du cours d'eau. Cette solution permettra de reconstituer un lit mineur fonctionnel en termes écologiques et hydrologiques. Les projets de convention avec les propriétaires sont annexés à la présente notice.

Les travaux sont prévus entre septembre et octobre 2021 pour une durée de 5 semaines environ. En fonction des conditions météorologiques et des aléas éventuels du chantier, ils pourront être décalés à une période plus propice.

Le projet a reçu un accord de subvention DETR à hauteur de 37,81% du montant des travaux.

Les commissions conjointes « travaux » et « réseaux/sécurité », réunies le mardi 7 septembre 2021, ont émis un avis favorable à l'opération des travaux et à l'attribution du marché de travaux à la société EUROVIA pour un montant de 68 947,98 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- *autorise l'opération de travaux de renaturation du cours d'eau Ty Ruz ;*
- *autorise le Maire à signer les conventions avec les propriétaires privés ;*
- *autorise le Maire à souscrire les marchés de travaux et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.*

5. Travaux – Aménagement et sécurisation rue de Dunkerque / rue des Halles

Rapporteur : François Roué

Afin de favoriser l'appropriation collective de l'espace dans un souci d'améliorer la sécurité des usagers et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation d'un aménagement de l'accès au centre-bourg par la rue de Dunkerque. Ces travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 69 286 € HT (dont 43 576 € HT pour l'aménagement face à l'office de tourisme, objet d'une demande de subvention au Département au titre du produit des amendes de police) aura pour objectifs :

- Réduire la vitesse ;
- Sécuriser les déplacements piétons et cyclistes ;
- Favoriser l'accessibilité PMR.

Par ailleurs, cet aménagement devrait permettre à l'office de tourisme intercommunautaire d'obtenir le label « Tourisme et Handicap ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- *approuve l'opération d'aménagement et de sécurité de l'entrée au bourg rue de Dunkerque / rue des Halles.*
- *autorise le Maire à signer tout contrat et acte nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

6. Urbanisme – Achat de terrain pour réserve foncière

Rapporteur : François Roué

Afin d'anticiper l'extension du lotissement du Méchou, Monsieur le Maire souhaite constituer une réserve foncière par l'acquisition d'un terrain privé qui jouxte le lotissement existant. Il s'agit de la parcelle cadastrée AN 438 d'une contenance de 15 869 m². Le prix défini est de 8 €/m² soit un total de 126 952,00 €. A ce montant s'ajouteront les autres frais inhérents à cette acquisition immobilière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise l'achat par la Commune de la parcelle cadastrée AN 438 au prix de 126 952 €, auxquels s'ajouteront les frais inhérents à cette acquisition immobilière.

7. Ressources humaines – Modification du poste de responsable de médiathèque

Rapporteur : Éric Le Bour

Suite à l'annonce du départ de la responsable de la médiathèque, il convient de recruter un nouvel agent.

Afin de faciliter ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération relative à la création de cet emploi permanent, en 2016. Il s'agirait d'ajouter à la délibération D.151.2016 :

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire afférente au cadre d'emplois correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la modification de la délibération D.151.2016 relative au poste de responsable de la médiathèque.

8. Questions diverses

3 questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la liste d'opposition conduite par Monsieur Yves Jézéquel.

- *Aujourd'hui, avoir une connexion internet performante est devenu indispensable au développement d'une commune et au bien-être de ses habitants. La région Bretagne lance le plan "la fibre pour tous en 2026". Qu'en est-il de notre commune ? Serons-nous au rendez-vous ? Quel est le calendrier d'installation de la fibre sur notre commune ?*

Le déploiement du très haut débit est un projet régional confié au syndicat mixte Megalis Bretagne chargé, pour le compte des collectivités bretonnes, de la construction du réseau public de fibre optique sur le territoire.

La ville de Plouescat est bien entendu concernée par le passage de la fibre prévue dans la phase 3 du programme régional Mégalis. Il faut savoir qu'afin d'améliorer le débit Internet pour les zones présentant un faible débit, une opération de montée en débit avec pose d'une armoire NRA a été déjà réalisée début 2021 rue de Menfig. Il y avait eu des opérations précédentes sur Plouescat en 2015.

Le calendrier annoncé par Mégalis prévoit un déploiement de la fibre sur notre commune en 2026. Cependant, au vu du retard déjà pris sur les communes de Plounevez-Lochrist et Lanhouarneau, on peut s'attendre à un décalage du calendrier de travaux prévus sur Plouescat. Ceci serait très regrettable au vu des enjeux économiques et sociaux majeurs que revêt l'accès au Très Haut débit pour nos administrés et nos entreprises. Je reste très attentif à l'avancement de ce dossier.

- ***Monsieur le Maire, vous nous avez parlé il y a quelques temps de la création d'une zone artisanale sur Plouescat, rue de St Pol, à la place d'une friche industrielle. Les études semblaient être lancées. Qu'en est-il aujourd'hui de ce projet ? Quel est donc l'état d'avancement ?***

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Haut Léon Communauté a effectivement engagé une étude sur la requalification de la friche située rue de St Pol afin d'y créer un village d'artisans.

L'agence d'architecture l'Atelier de l'Ile, chargée d'étudier la faisabilité du projet, a rendu ses lères conclusions. La principale difficulté soulevée est la présence d'amiante dans quasiment tous les bâtiments qui génère un surcoût dans la réhabilitation.

Il existe deux ou trois options possibles mais à première vue, la faisabilité financière apparait peu assurée malgré les enveloppes prévisionnelles de subventions et les participations financières résiduelles de l'intercommunalité et de la commune.

En tant que Vice-Président délégué, j'ai demandé une réunion publique de présentation du projet mais la date n'a pas encore été fixée. Le choix d'engager ou non le projet appartiendra au Conseil communautaire. Il fera l'objet d'un débat prochainement.

- ***Qu'en est-il du projet HLC proposé dans chaque commune : Tracé d'un itinéraire de randonnée dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Qu'en est-il sur Plouescat ? Des parcours ont-ils été définis ?***

Dans le cadre de sa compétence sur les itinéraires de randonnée, Haut Léon Communauté est chargée de réaliser et d'entretenir les sentiers de randonnée.

A ce jour, sur le territoire de Plouescat, 3 itinéraires de randonnée ont été élaborés. L'un d'entre eux, le « circuit des Korrigans » est déjà inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

S'agissant des 2 autres sentiers, le circuit Plouescat'Tour et le circuit des Goémoniers, leur tracé doit encore être ajusté avant de pouvoir solliciter leur inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (tracé revu en raison d'une déviation au niveau de la digue Rohou pour le Plouescat Tour et d'une traversée dangereuse route de Goas Vian pour les Goémoniers).

Une fois les tracés finalisés, une délibération du Conseil municipal devra intervenir pour autoriser le passage sur les chemins ruraux et les propriétés privées communales le cas échéant.

L'office de tourisme intercommunautaire fait la promotion des circuits de randonnée du territoire, dont ceux de Plouescat, sur support numérique ou papier. Je vous invite à les consulter.

La séance est levée à 20h20.